

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, M. Pierre SERENA,
M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à M. David CORBIN.
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Denise MICHAUD.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**25 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE D'ASPE ET DU RESERVOIR
AU CIMETIERE PAR LE SDEPA – « ARTICLE 8 (PAU) 2017 » (annule et
remplace la délibération 32 de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017).**

Madame Maïté POTIN expose qu'il a été demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux : **enfouissement BT de la rue d'Aspe en coordination avec la réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement.**

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser qui ont été confiés à l'entreprise SARL DESPAGNET.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Article 8 (PAU) 2017 ». Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et de charger le SYNDICAT D'ENERGIE de l'exécution des travaux,

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

- Montant des travaux T.T.C.	82 794,55 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	8 279,46 €
- Actes notariés (4)	1 200,00 €
- Frais de gestion du SDEPA	3 449,77 €
-	
TOTAL	95 723,78 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation concessionnaire	30 838,00 €
- Participation Syndicat	30 838,00 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	15 179,00 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	15 419,01 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	3 449,77 €
-	-
TOTAL	95 723,78 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes en fonction des travaux exécutés.

- **APPROUVE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 28 septembre 2017.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 06/10/2017



LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/10/2017